

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/02/2021

Dossier complet le :

25/02/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0061

1. Intitulé du projet

Substitution des captages du Melezen, de Champ Grandet et de l'Alp par le captage de la source de la Chapelle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom ISOARD

Prénom Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint-Paul-sur-Ubaye

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Maire - M. Bernard ISOARD

RCS / SIRET

2 1 0 4 0 1 9 3 1 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17c Dispositifs de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement : d'une capacité maximale supérieure ou égale à 5% du débit du cours d'eau	Débit de référence du cours d'eau = 16,5 l/s (voir étude hydrologique jointe annexe ° 6) Et Qmna5 = 3,0 l/s Débit maximum de prélèvement instantané = 1,2 l/s, soit 40% du Qmna5. Le prélèvement maximal dans la nappe représente plus de 5% du Qmna5.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Mise en place d'un nouveau prélèvement au captage de la Chapelle existant et en substitution des captages du Melezen, Champ Grandet et les Prats
- Pose d'une conduite d'adduction depuis le captage de la Chapelle jusqu'au réservoir du Melezen
- Raccordement de la source de la Chapelle sur le réseau AEP communal existant
- Abandon des captages du Melezen (problèmes de non-conformités bactériologiques récurrents) dans un premier temps puis des captages de Champ Grandet (hameau éponyme) et l'Alp (hameau des Prats) dans un second temps.

4.2 Objectifs du projet

L'alimentation en eau potable des hameaux du Melezen, Champ Grandet et les Prats est problématique pour la commune de Saint-Paul-Sur-Ubaye, les ressources du Melezen, Champ Grandet et l'Alp présentant des problèmes quantitatifs et qualitatifs. La commune a étudié une solution de substitution de ressource. Une nouvelle ressource située à la Chapelle, juste en-dessous du Col de Vars a été suivie sur les années 2018 à 2020 sur les volet quantitatif et qualitatif. Les résultats des années de suivi sont favorables à la poursuite du projet.

En 2020, les travaux de captage de la source de la Chapelle ont débuté avec la pose d'un drain dans la nappe. L'objectif du projet est de :

- substituer les ressources du Melezen (et à terme de Champ Grandet et l'Alp) par la ressource de la source de la Chapelle;
- construire l'ouvrage génie civil de captage à équiper d'un système de régulation /limitation du prélèvement en vue de la demande d'autorisation de prélèvement;
- raccorder le captage de la Chapelle au réseau d'alimentation existant en posant une conduite d'adduction depuis l'ouvrage de génie civil jusqu'au réservoir existant du Melezen
- abandonner les captages du Melezen existants

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) construction d'un ouvrage de génie civil de 2,5*2,5m encastré dans le talus à l'aval du drain posé à l'automne 2020 de l'autre côté de la Route du Col de Vars (sur parcelle communale)
- 2) équipement de l'ouvrage de génie civil des équipements de régulation sur les conduites AEP (organe de régulation en amont de l'ouvrage de captage permettant de ne prélever que les débits nécessaires aux besoins AEP et compteur de prélèvement sur le départ adduction, restitution d'un débit réservé au plus près de l'ouvrage de captage)
- 3) création d'une plateforme pour la pose de la conduite d'adduction sur les 400 mètres les plus en amont
- 4) pose d'une conduite d'adduction en PEHD90 PN16 bars sur 1650 ml en terrain naturel privés (servitude de passage à l'amiable obtenues) dont 830 ml sont du renouvellement de l'adduction existante en lieu et place
- 5) prise en compte des contraintes liées à la mise en place d'une conduite en terrain naturel (décapage de la terre végétale, emprise de tranchée réduite, remblaiement en matériaux non drainants, remise en place en surface de la terre végétale)
- 6) raccordement sur le réservoir du Melezen

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le compteur en prélèvement au niveau de la source de la Chapelle sera relevé régulièrement. Le réservoir du Melezen est équipé d'un compteur en distribution et d'un traitement UV qui seront conservés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier préalable : Récépissé de déclaration au titre des articles L.214-1 à L214-6 du code de l'Environnement référence : 04-2020-00169 (cf annexe n°7)

Dossiers à venir :

Déclaration d'Utilité Publique Travaux en application de l'article L215-13 du Code de l'Environnement

Dossier Loi sur l'Eau : Autorisation au titre de la loi sur l'eau (1.2.1.0)

Déclaration d'Utilité Publique autorisation Sanitaire en application de l'article L1321-7 et R1321-6 à 8 du Code de la Santé Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'ouvrage génie civil de captage (m ²)	6,3 m ²
Superficie de terrassement pour la création de l'ouvrage génie civil de captage (m ²)	20 m ²
Linéaire de conduite d'adduction (mètres linéaires)	1650 ml
Emprise de terrassement pour la pose de la conduite (largeur en mètres) sous plateforme de terrassement à créer	5m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint Paul sur Ubaye

Parcelle du drain existant : K908 (communale)

Parcelle de l'ouvrage de captage à construire : K673 (communale)

Parcelles traversées par la conduite : K673, K672, K667, K636, K634, K633, K631, K629, K628, K627, K626, K555, K560

Réservoir implanté sur parcelle non cadastrée (chemin communal)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 53' 61" 87 Lat. 06° 70' 32" 64

Point d'arrivée :

Long. 44° 52' 89" 06 Lat. 06° 71' 89" 01

Communes traversées :

Commune de Saint Paul sur Ubaye

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type1 930 012 730 : Vallon du Crachet et versant ouest du col de Vars pour la zone de captage ZNIEFF de type2 930 012 728 : Haute vallée de l'Ubaye - Massif du Chambeyron - Rochers de Saint Ours - Tête de Moïse sur le tracé de la conduite d'adduction
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Sud - Département des Alpes de Haute Provence
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide 04CEEP0328 "Sources et marais de Pra Cela - Saint Paul sur Ubaye".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de la commune de Saint Paul sur Ubaye en cours d'élaboration (cf décision de l'autorité environnementale F-093-20-P-0016 du 18 mai 2020)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Objet du présent projet
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit : "Abords du Col de Vars"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 4,5 km FR930 15 24 Directive Habitats : Haute Ubaye - Massif du Chambeyron à 5,5 km FR930 15 02 Directive Habitats : Steppique Durancien et Queyrassin
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 1,1 km Site classé "groupe de colonnes coiffées à Saint Paul sur Ubaye"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'un débit instantané compris entre 0,1 et 1,2 l/s Débit annuel de prélèvement = 22 000 m ³ /an dans masses d'eau souterraines en nappe d'accompagnement. Le débit de la zone du ruisseau de la source de la Chapelle sera donc réduit. L'étiage hivernal est estimé à 3,0 l/s et estival à 3,5 l/s. Le prélèvement maximal aura lieu en été (août), période où la ressource est abondante.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage existant à l'aide d'un drain sans modification notable de la masse d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conduite d'adduction sera posée en partie sous une plateforme à créer et en partie sous une piste existante créée par le passé pour la pose de la conduite d'adduction initiale. Un inventaire floristique sera réalisé au printemps 2021 sur ce tracé. La terre supérieure où sont présentes les graines d'espèces végétales sera décapée en premier et remise en état en dernier afin de favoriser la reprise des espèces floristiques présentes et de limiter les perturbations sur le milieu terrestre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en site inscrit. L'ouvrage génie civil de captage aura une incidence sur l'aspect paysager du site limité. L'ouvrage sera en partie enterré dans le talus, sous la voirie départementale. il ne sera pas visible depuis la Chapelle (cf plans d'exécution de l'ouvrage génie civil en annexe n°8).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

voir document d'incidences et mesures ERC du dossier de Déclaration 04-2020-00169 (annexe n°6)+ compte-rendu de la réunion sur site en présence des services de l'Etat du 07/12/2020 (annexe n°9) - résumé ci-dessous :

- 1) les engins intervenants sur le chantier seront contrôlés afin de vérifier l'absence de fuites ou de pertes d'hydrocarbures sur les différents circuits
- 2) respect d'une distance de 5m entre le torrent et la plateforme à créer pour poser la conduite sur les 400m amont
- 3) les déblais nécessaires à la création de la plateforme sur les 400m amont seront stockés en amont et en aval de la plateforme pour éviter que les matériaux déblayés ne s'écoulent dans le ruisseau
- 4) sur le tracé de la conduite à travers champs, la terre végétale sera décapée sur les 30cm supérieurs et stockée à proximité. Le remblaiement se fera en matériaux non drainants (pour que la tranchée ne draine pas d'eau et que les écoulements de surfaces et souterrain restent identique à la situation actuelle) puis remise en place de la terre végétale en dernier
- 5) à terme, la déconnexion des captages de Melezen sera bénéfique pour l'alimentation de la ZH du Marais de Pra Cela puisque l'eau sera restituée au milieu naturel au niveau des captages et non au réservoir du Melezen comme actuellement
- 6) instauration d'un débit réservé au lieu de prélèvement de la Chapelle + mise en place d'un compteur de prélèvement au départ de l'adduction + limitation du débit prélevé aux seuls besoins AEP

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études menées jusqu'à présent ont su démontrer que la ressource présente un débit suffisant toute l'année pour satisfaire les besoins AEP des hameaux de Melezen, Champ Grandet et les Prats et qu'elle respecte les paramètres de potabilisation (cf résultats d'analyse DUPSO annexe n°10); que l'ouvrage génie civil de captage sera de petite taille, encastré dans un talus existant; que le tracé de la conduite en lieu et place de la conduite existante n'impacte pas la zone humide des Marais de Pra Cela, cette dernière étant en réalité présente de part et d'autre de la piste (des tuyaux PVC étant en place pour la traversée de la piste entre ZH amont et ZH aval. Des échanges et visites sur site pour cadrage ont eu lieu avec la DDT04. Au vu des études déjà réalisées et étant donné l'emprise du projet, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. Un inventaire floristique sur le tracé de la conduite d'adduction sera réalisé au printemps 2021, avant démarrage des travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°6 : Document d'incidences et mesures ERC présentés dans dossier de Déclaration Loi sur l'Eau 2020 (04-2020-00169)

Annexe n°7 : Récepissé de déclaration 04-2020-00169

Annexe °8 : plans d'exécution de l'ouvrage de génie civil

Annexe n°9 : Compte-rendu de la visite sur site en présence des services de l'Etat du 07/12/2020

Annexe n°10 : Résultat de l'analyse de première adduction du 14/01/2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature